

Éditorial

De l'autonomie à l'auto-prise en charge

Jean Carette et Louis Plamondon

Volume 14, numéro 1, juin 1989

Le vieillissement (1) et La recherche psychosociale et ses enjeux (2)

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/031495ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/031495ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue Santé mentale au Québec

ISSN

0383-6320 (imprimé)

1708-3923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Carette, J. & Plamondon, L. (1989). Éditorial : de l'autonomie à l'auto-prise en charge. *Santé mentale au Québec*, 14(1), 144–151.
<https://doi.org/10.7202/031495ar>

Éditorial

De l'autonomie à l'auto-prise en charge

Jean Carette¹
Louis Plamondon ²

Depuis la publication, en novembre 1980, du plus récent numéro thématique de *Santé Mentale au Québec* sur le vieillissement, la situation des personnes âgées au Québec a subi des changements assez importants pour amplement justifier la parution de ce nouveau dossier. Il fallait se donner l'occasion de faire le point sur cette situation et sur les analyses qu'elle exige.

Les questions sont aussi nombreuses que complexes. Les contours de la retraite et de la vieillesse ont-ils été déplacés? L'augmentation sensible des jeunes retraités en inactivité définitive bien avant d'avoir accès à la pension à 65 ans, mais aussi la croissance rapide des plus vieux sont-elles en train de modifier nos perceptions de l'avance en âge et d'interpeller nos priorités collectives? Le vieillissement de la population québécoise, conséquence d'une natalité en déclin, met-il en péril nos dynamismes collectifs et compromet-il l'avenir de nos modes de solidarité intergénérationnelle? La situation des retraités s'est-elle améliorée ou dégradée? La pauvreté et l'isolement des aînés québécois se sont-ils aggravés? Les politiques de sécurité du revenu et les politiques sociales, dont on déplorait en 1980 l'inexistence ou l'inefficience, ont-elles permis d'atténuer les graves déficits alors constatés? Enfin, comment les intéressés eux-mêmes perçoivent-ils le sort qu'on leur réserve? Et s'ils sont organisés en ce que certains appellent un « pouvoir gris » émergent, à quelles conditions et à quel point ce nouveau collectif pourra-t-il peser dans la dynamique conflictuelle des rapports sociaux et l'action de la société sur elle-même?

Quant à nous, après avoir dégagé les signes de changement autant que les points de blocage, nous nous attacherons à définir une prospective pour y mesurer les niveaux d'action, réels ou potentiels, du nouveau « pouvoir gris ».

Un nouveau groupe: les pré-retraités

C'est sans hésitation que nous mettons au premier rang des changements observés le développement impressionnant de la population pré-retraîtée, c'est-à-dire placée en situation constante et définitive d'inactivité professionnelle bien avant 65 ans, âge d'accès réglementaire aux avantages vieillesse de base, à savoir la Pension de Sécurité de la Vieillesse et le Supplément de Revenu Garanti.

En fait, le soixante-cinquième anniversaire constitue un point de repère de moins en moins fiable pour identifier quantitativement la population retraitée et âgée du Québec. En effet, c'est dès quarante-cinq ans que débute de façon significative le processus d'expulsion définitive du marché du travail salarié.

Les tableaux 1 et 2 ont été établis à partir des données disponibles les plus récentes, à savoir les résultats du recensement de 1986. Entre 45 et 54 ans, on compte déjà un homme sur cinq et une femme sur deux dans la population professionnellement inactive. Entre 55 et 64 ans, la proportion passe à deux hommes sur cinq et trois femmes sur quatre. Après l'âge de 65 ans, il ne reste que 11 % des hommes et 5 % des femmes sur le marché du travail salarié.

1. Professeur au Département de Travail Social de l'UQAM.

2. Responsable du Programme de Certificat en Animation à la Faculté d'Éducation Permanente, Université de Montréal.

TABLEAU 1

Évolution des effectifs de la population québécoise active et inactive en fonction de l'âge et du sexe après 45 ans

	45-54 ans	55-64 ans	65 ans et plus
HOMMES ACTIFS	270,940	168,505	27,425
INACTIFS	64,490	118,895	220,935
FEMMES ACTIVES	163,640	79,135	12,455
INACTIVES	182,075	241,915	337,870
TOTAL			
ACTIFS-IVES	434,580	247,640	39,880
INACTIFS-IVES	246,565	360,810	558,805

Source: Statistique Canada, recensement de 1986

TABLEAU 2

Évolution du taux québécois d'inactivité professionnelle en fonction de l'âge et du sexe après 45 ans

	45-54 ans	55-64 ans	65 ans et plus	45-64 ans
% INACTIFS	19.22%	41.37%	88.95%	29.44%
% INACTIVES	52.66%	75.35%	96.44%	63.59%
% 2 SEXES	36.02%	59.03%	93.34%	47.09%

Source: Statistique Canada, recensement de 1986

Le phénomène n'est pas nouveau en soi. C'est depuis les débuts de l'industrialisation qu'on a pu constater à la fois une baisse du taux d'activité des travailleurs âgés et une baisse progressive de l'âge moyen de l'inactivité professionnelle définitive. Ainsi, par exemple le taux d'activité des hommes de 65 ans et plus est tombé de 36.4 % en 1951 à 11.05 % en 1986. Quant à l'âge légal de la retraite, il a constamment été décalé, en retard d'au moins cinq années, sur l'âge effectif de mise à l'écart du travail. Au Canada, en 1952, alors que la pension universelle n'était payable qu'à 70 ans, 41.7 % des hommes de 65 à 69 ans étaient déjà inactifs (et 91.2 % de femmes du même âge). En 1970, tandis que l'âge d'accès à la pension de base était abaissé à 65 ans, 32.6 % des hommes de 60 à 64 ans étaient déjà inactifs (et 79.7 % des femmes du même âge).

Les processus qui concourent à cette expulsion de plus en plus massive et précoce des plus âgés des travailleurs sont connus: d'une part, l'automatisation et la robotisation, la restructuration du marché du travail au niveau mondial et l'introduction massive de technologies nouvelles ont comprimé la croissance des postes disponibles; d'autre part l'absence d'adaptation des postes de travail à l'avance en âge de leurs détenteurs, et le manque de recyclage, jugé non rentable, des travailleurs vieillissants ont empêché toute correction significative de ce processus massif de déqualification de la main-d'œuvre âgée. Enfin la concurrence des jeunes demandeurs d'emploi, mieux scolarisés, moins coûteux sur le plan salarial, plus adaptables aux changements et plus mobiles s'est faite pressante dans les fortes périodes de chômage.

Qui ne connaît dans son entourage immédiat un pré-retraité contraint d'accepter une réduction actuarielle de 30 % de sa rente pour l'avoir prise 5 ans plus tôt que l'âge « normal » ? Il suffit d'autre part de mentionner par exemple les villes de Gagnon, de Schefferville ou les mines d'amiante pour évoquer des populations entières de 45-64 ans poussées hors du travail vers le chômage puis vers l'Aide Sociale ; ils devront attendre l'âge fatidique de 65 ans, sans pouvoir retrouver ni l'emploi qu'ils recherchent, ni le statut qui y est associé. Dramas humains multiples, certes mais aussi problème social dont l'ampleur dans les sociétés industrialisées interroge autant les rapports de production que les solidarités inter-générationnelles.

Mais, si cette expulsion systématique et définitive n'est pas nouvelle, son intensité s'est accrue. Le risque d'inactivité est de plus en plus élevé après 55 ans depuis les années 60 au point d'entraîner la naissance d'un nouveau groupe social, celui des pré-retraités, ni actifs sur le marché du travail salarié, ni chômeurs recyclables, ni retraités, puisqu'ils n'ont pas enlevé l'âge du droit à la pension de base. Le tableau 1 nous indique même que, si on compte, en 1986, 220,935 hommes inactifs après 65 ans, on en compte déjà 183,385 entre 45 et 64 ans, soit près du tiers de cette cohorte (29.4 %). Autrement dit, on peut constater qu'il y a au Québec désormais presque autant d'hommes pré-retraités que de retraités et, en comptant les femmes, plus de pré-retraité(e)s que de retraité(e)s. Cette réalité n'est pas et ne sera pas sans conséquences importantes. Elle fait éclater en amont la définition traditionnelle de la retraite en tant que « récompense d'une vie de travail » et remet en cause la gestion sociale des rapports entre actifs et inactifs et entre classes d'âge. Ainsi, que peut vouloir dire le droit au repos, lié à la retraite, quand il est imposé à un âge où les forces physiques et les capacités mentales sont encore intactes, sinon à leur meilleure efficience ? Quelle vieillesse réserve-t-on à ces exclus du salaire et de l'épargne ? Quelle identité sociale leur est laissée pour accomplir leur destin dans leur famille et leur communauté ?

De plus en plus de très âgé(e)s

Si les limites qui définissent la retraite volent en éclat en amont, elles subissent aussi une modification significative en aval. En effet la population âgée vieillit à l'intérieur d'elle-même, au profit des âges avancés. Alors qu'on dénombrait 24,700 personnes de 80 ans et plus en 1941, on en recensait 119,205 en 1986, soit 382 % d'accroissement en moins de 50 ans, et les femmes y sont deux fois plus nombreuses que les hommes. De 1936 à 1986, les québécois ont gagné 15 années d'espérance de vie à la naissance, les québécoises 22. Un homme qui atteint aujourd'hui 65 ans peut espérer fêter ses 79 ans, une femme ses 84 ans. La moitié des québécoises et le tiers des québécois peuvent atteindre 80 ans. On pourrait se réjouir de ce bond en avant, jamais encore égalé, de l'espérance de vie. Mais, il faut nuancer ces données, puisqu'on s'aperçoit qu'en 1986, l'espérance de vie « en bonne santé », c'est-à-dire sans handicap sérieux pour vivre autonome, accuse sur l'espérance de vie à la naissance un écart de 12 ans pour les hommes (73 — 61 ans) et de presque 18 ans pour les femmes (79,7 — 62 ans).

Comme le rappellent les politiciens et autres prophètes de malheur qui nous font peur avec le nombre de vieux qui augmentent, les risques se précisent : en plus, donc, d'un accroissement de la charge économique entraînée par des prestations de retraite plus longtemps assurées à un plus grand nombre de bénéficiaires, il faut compter avec un alourdissement considérable de la charge sanitaire et sociale, soit des dépenses d'hospitalisation et de santé, charge encore aggravée par l'absence de planification réelle et le manque, toujours dénoncé, de services à domicile.

Les gérontologues américains parlent couramment de jeunes-vieux (young old) et de vieux-vieux (old old) pour distinguer un troisième âge encore autonome d'un quatrième âge glissant peu à peu dans la dépendance. En fait le vocabulaire est dépassé par le réel, puisqu'on peut observer de plus en plus souvent la présence simultanée, non de deux, mais de trois générations « à la retraite ». Une retraitée peut fêter son 75^e anniversaire entourée de sa mère, 94 ans, ... et de son fils aîné, pré-retraité de 57 ans.

La retraite, anticipée en amont et prolongée en aval, constitue effectivement un tiers de nos vies. Avec le prolongement de la scolarité d'un côté et la pré-retraite de l'autre, l'âge adulte, identifié à la période productive, s'est rétréci de 5 ans aux deux bouts. Avec la pré-retraite bientôt dès la cinquantaine, et le grand âge accessible au plus grand nombre, la retraite et la vieillesse s'allongent pendant 30 ans, en moyenne. Si ces

changements ne peuvent que modifier en profondeur la perspective de vie de chacun, ils vont aussi entraîner des bouleversements majeurs dans les relations entre générations et dans la gestion sociale de l'avance en âge.

De quelques aspects plus significatifs en regard de la santé mentale

Il est bien difficile de circonscrire avec exactitude la nature et l'ampleur des maladies mentales des personnes âgées au Québec. Non seulement les statistiques sont aussi rares que difficiles à établir, mais on ne peut compter que les troubles effectivement répertoriés. Or d'une part il semble plus difficile de déclarer un trouble mental qu'une affection somatique; d'autre part la polypathologie souvent associée à l'avance en âge et la fréquente ambiguïté des diagnostics entraînent une sous-estimation des maladies mentales. Tout au plus pouvons-nous constater que parmi les problèmes de santé mentionnés par les plus de 65 ans au Québec, les troubles mentaux viennent au huitième rang, après l'arthrite et les rhumatismes, les maladies respiratoires, les troubles de l'audition, les autres affections orthéo-articulaires, les maladies cardiaques, l'hypertension et avant les troubles de vision et les maladies du système digestif. D'autre part, les troubles mentaux sont la 7^e cause d'hospitalisation de courte durée pour les hommes âgés, et la 5^e pour les femmes, et n'affectent que 12 % des dépenses publiques de santé pour les clientèles au-delà de 65 ans.

C'est pourquoi, plutôt que d'interpréter le silence relatif des statistiques, nous insisterons davantage sur deux aspects des conditions de vie qui peuvent avoir une influence négative sur l'équilibre mental des retraités au Québec, à savoir l'isolement et la pauvreté.

La proportion des personnes âgées vivant en famille, en couple ou avec un enfant, diminue d'année en année; en 25 ans, de 1961 à 1986, la proportion des personnes vivant seules a triplé, passant de 7.6 % à 22.9 %, et leur nombre s'est multiplié par six, de 23,238 à 149,450, dont les trois quarts sont des femmes. Cet isolement est un facteur de risque aggravé pour la santé mentale, surtout si on y ajoute l'absence de relations significatives et le retrait des activités socialement valorisées.

Quant à la pauvreté, il est souvent affirmé que la situation des personnes âgées s'est de beaucoup améliorée ces dernières années, en particulier si on la compare à celle des jeunes assistés sociaux¹. Pourtant, sans vouloir procéder à une démonstration exhaustive dans les limites de cet article, retenons quelques données significatives du recensement de 1986.

TABLEAU 3

Revenus moyen et médian en fonction du sexe et de l'âge du chef de famille

	Ensemble des familles	Familles au chef de sexe masculin âgé de 65 ans et plus	Familles au chef de sexe féminin âgée de 65 ans et plus
Revenu moyen	37,282 (100 %)	25,922 (69,53 %)	15,182 (40,73 %)
Revenu Median	33,320 (100 %)	19,137 (57,44 %)	10,552 (31,66 %)

Sources: Statistique Canada, recensement 1986

Celui-ci nous indique un revenu moyen annuel des familles québécoises de 37,282 \$ par an pour 1985 et un revenu médian de 33,320 \$. Or pour les familles au chef de sexe masculin âgé de 65 ans et plus, il diminue à 25,922 \$ en moyenne et 19,137 \$ en médiane, soit respectivement 69,53 % du revenu moyen et 57,44 % du revenu médian. Pour les familles dont le chef est une femme âgée de 65 ans et plus, il passe à 15,182 \$ en moyenne et 10,552 \$ en médiane, soit respectivement 40,73 % du revenu moyen et 31,66 % du revenu médian.

Quant au revenu annuel des particuliers, il s'élevait au Québec en 1985 à 17,703 \$ en moyenne et 13,752 \$ en médiane. Pour les 65 ans et plus, la moyenne s'abaissait de 33,5 % à 11,771 \$ et la médiane de 34,17 %

à 9,052 \$. Le seuil de faible revenu étant fixé par Statistique Canada à 10,233 \$ par an en 1985 pour une personne seule vivant à Montréal, plus de 50 % des particuliers se retrouvent sous ce seuil de pauvreté.

La sociologue Anne-Marie Guillemard et d'autres ont montré que le niveau de satisfaction à la retraite dépend des possibilités d'insertion sociale et de consommation de biens et services, de loisirs et de culture. Or ces possibilités sont limitées pour des gens qui subissent à la retraite une baisse du tiers à la moitié de leur revenu. Comment préserver un bon « concept de soi » et par conséquent une bonne santé mentale suffisante quand cette baisse de revenu, en plus des difficultés concrètes qu'elle entraîne au quotidien, fait intérioriser à une majorité de retraités la dévalorisation sociale qu'elle sanctionne?

De l'autonomie à l'auto-prise en charge

La parution du dernier numéro thématique de *Santé mentale au Québec* consacré au vieillissement, au début des années 80, coïncidait avec un virage significatif de l'orientation des dispositifs publics québécois de gestion de la retraite et de la vieillesse. Les années 70 avaient été marquées, dans le sillage des travaux de la commission Castonguay-Nepveu et de la publication du rapport Martin pour une Politique de la vieillesse, par le déploiement progressif des programmes dans la tradition de l'État-Providence. Pour les personnes âgées, comme pour d'autres catégories, on avait mis l'accent sur l'intégration plutôt que sur l'assistance, et la priorité gériatologique allait, du moins dans le discours, au maintien à domicile et dans le milieu de vie habituel. Devenu l'agent principal de la gestion de l'avance en âge et des solidarités sociales, l'État avait manifesté son intention d'assurer aux retraités du Québec une vieillesse autonome et positive et de promouvoir autant un art de bien vieillir que des rapports harmonieux et chaleureux entre les générations.

Dans les faits, cette politique publique de la vieillesse n'a guère dépassé le stade des rapports d'experts et des discours politiques à usage électoral. Au Québec, dans les années 70, la gestion à court terme des besoins sociaux par des décideurs débordés sous le poids croissant des urgences sociales a entraîné la reproduction élargie des programmes d'assistance.

Le début des années 80 est marqué par un changement décisif dans le discours. Peu à peu l'État se désengage à l'égard des nouvelles générations de retraités et justifie ce désengagement par une indispensable humanisation des services publics, en invitant la famille et le milieu « naturel » de voisinage à la solidarité et l'entraide envers les personnes âgées. Se considérant désormais non plus comme l'agent principal de la gestion de l'avance en âge, mais comme le suppléant ultime des carences du milieu, l'État néo-libéral reconvertit les missions du réseau en place. Il oblige désormais tous les intervenants du réseau à animer, organiser, structurer la prise en charge des personnes âgées par elles-mêmes, en incitant les plus valides à se dévouer au chevet des autres, à travers la valorisation et le soutien du bénévolat, local et privé.

Il ne s'agit plus de prévenir la dépendance mais de favoriser l'intégration sociale par l'entraide. Le discours insiste plutôt sur l'importance de « partager un nouvel âge » : récupérant les revendications et les appels à l'autonomie, les pouvoirs publics mettent de l'avant une responsabilisation accrue des intéressés et de leur entourage, en particulier par le soutien aux organismes bénévoles. Pour limiter la croissance des coûts qui aurait compromis son ordre nouveau, l'État investit les richesses de temps libre, d'expérience et de générosité des pré-retraités et des retraités.

Quand on constate l'appauvrissement réel d'une majorité et surtout des femmes âgées, l'isolement chronique d'un nombre toujours croissant, l'absence de prévention réelle, la rareté et la précarité des services publics de première ligne, les records d'institutionnalisation-placement définitif (60,700 personnes, dont 70 % de femmes), force est de conclure que les retraités et pré-retraités du Québec sont les négligés des politiques sociales autant que des politiques de sécurité du revenu. La majorité des contributions réunies sur ce thème dans ce numéro en font également foi. Il n'y a pas encore chez nous de politique « sociale » de la vieillesse.

Que réserve l'avenir ?

Nul n'est prophète, qui se veut scientifique en son pays. On peut cependant, à l'aide des méthodes prospectives, tenter de dégager les tendances de l'avenir c'est-à-dire ce que sera l'an 2000 pour nos aînés.

Deux principales procédures de recherche sont à ce jour utilisées. Les uns², pour assurer une projection fiable de la situation des retraités au début du XXI^e siècle, vont observer les conditions de vie des adultes d'aujourd'hui en tentant de dégager différenciellement les ressources accumulées en comparaison des cohortes précédentes. Par exemple, ils pourront ainsi constater que la majorité des femmes qui atteindront la soixantaine en l'an 2000 auront travaillé à l'extérieur du foyer, à la différence du plus grand nombre des femmes âgées d'aujourd'hui. Ils vont en pronostiquer une moins grande pauvreté et une plus forte autonomie des femmes âgées de demain, grâce à l'épargne accumulée et aux cotisations versées, sinon à des fonds de pension privés, du moins à la Régie des Rentes du Québec. Constatant encore que leur niveau de scolarité est plus élevé que celui de leurs mères, ils vont anticiper une plus grande capacité d'intégration sociale des aînées de demain.

Cette méthodologie a l'avantage de dégager, de l'observation des données du présent, des tendances positives et des facteurs d'amélioration pour l'avenir. Mais si elle n'est pas inutile, elle est selon nous incomplète et ses résultats rassurants à peu de frais. Si un prospectiviste s'était attaché à dégager un avenir tendanciel en observant la réalité des conditions de vie des actifs et des adultes des années 60, en les mettant en relation avec celles des âgés de la même période, il aurait sans doute également réussi à isoler quelques éléments positifs de même portée: amélioration de l'hygiène et donc de la santé, meilleures conditions de travail, de logement et de transport, développement de la scolarisation, etc. La Révolution Tranquille promettait elle aussi des lendemains chantants. Il aurait ainsi pu laisser croire en une situation beaucoup moins dégradée que celle que nous constatons aujourd'hui, en particulier pour les femmes et les très âgés.

Reprenons notre démarche d'analyse critique: certes les femmes adultes sont rentrées massivement sur le marché du travail salarié; mais à quels postes? À quelles conditions? À quels salaires? Auront-elles pu accumuler, à la différence des générations précédentes, une épargne individuelle et/ou collective suffisante pour s'assurer une retraite décente? Quand on sait les conditions de vie et de travail de la majorité des québécoises aujourd'hui, il serait présomptueux de prévoir pour elles un avenir de retraite, relativement à celui des hommes de la même cohorte, significativement plus équitable sur le plan des revenus et de l'autonomie financière.

À cette première procédure, nous préférons quant à nous un modèle prospectif plus analytique.³ Certes il convient d'abord de faire une lecture de la réalité socio-économique présente, aussi précise, rigoureuse et complète que possible. Mais nous pensons qu'il faut regarder en priorité la situation actuelle, non des adultes de 25-45 ans, mais des pré-retraités et retraités québécois. Dans un deuxième temps, il convient de rechercher ce qui, dans le passé récent (1960-1988), a pu entraîner et structurer la situation et les conditions que nous avons constatées, nommées et mesurées dans le présent pour les âgés. Autrement dit, on ne peut pas se contenter de faire vieillir par anticipation les adultes d'aujourd'hui, comme si l'avenir n'était qu'une évolution de certains déterminismes sociaux ou variables individuelles. Comment l'observation des adultes de 1960 aurait-elle pu annoncer pour 1984 la retraite à soixante ans, la fin de l'Etat-Providence, ou encore l'occupation de 30 % des lits d'hôpitaux de courte durée par des patients chroniques âgés et le refoulement des isolés dans les salles d'urgence?

Si les âgés sont aujourd'hui majoritairement pauvres, isolés, socialement disqualifiés et confrontés aux risques de la dépendance, c'est parce que, durant leur période de vie précédente, ils ne se sont pas trouvés dans les conditions de vie et de travail leur permettant d'accumuler, de maintenir et d'optimiser leurs diverses épargnes en vue de leur retraite. Or si ces conditions sont relativement maintenues c'est-à-dire si aucune rupture significative ne s'opère dans les rapports sociaux, la situation des retraités de l'an 2000 sera tout aussi difficile que celle que nous déplorons aujourd'hui.

Comment la retraite pourra-t-elle être meilleure en l'an 2010 pour la masse des assistés sociaux et des « inactifs » de longue durée victimes de la crise des années 80 ou des mises à pied planifiées, conséquences « fatales » des accords de « libre-échange »?

Comment la vieillesse sera-t-elle moins dépendante pour la cohorte des quarante ans de 1988 alors que la grande majorité ne peuvent encore cotiser à un fonds de pension, qu'une majorité des autres ne peuvent faire transférer leur régime privé d'un emploi à un autre, et que la plupart des rentes des régimes privés ne sont toujours pas indexées pour les vingt années de retraite?

Comment les revenus de retraite seront-ils plus décents pour les femmes à la maison qui ne peuvent toujours pas intégrer le Régime des Rentes du Québec, ou qui se retrouveront sans droit à une rente de survivant après le décès de leur conjoint?

Comment la croissance des divorces - 3 mariages sur 5 finissent par un divorce - n'influencerait-elle pas à la baisse le niveau des revenus de retraite et la dynamique des relations d'entraide au sein de « la » famille?

Comment la vieillesse sera-t-elle moins dépendante pour les travailleurs d'aujourd'hui? On ne peut valablement répondre à ces questions en ne prenant en compte que des variables individuelles.

La méthodologie de recherche prospective que nous privilégions a par ailleurs le grand avantage de dégager les actions qu'il faut mener, au cœur des rapports sociaux conflictuels qui engagent, nourrissent et modèlent l'action de la société sur elle-même, et en conséquence, devraient assurer la construction d'un réel différent pour les retraités de nos générations.

Y a-t-il un « pouvoir gris »?

La retraite, la vieillesse et leur gestion constituent autant des enjeux sociaux que des destins individuels. Elles sont d'abord des constructions sociales, des pratiques collectives déterminées. Elles ne sont ni des simples faits de la nature, ni des manifestations de la fatalité. Elles sont des conduites sociales qui « doivent être expliquées par les relations sociales où elles se placent. » Elles ne peuvent pas l'être par la compréhension du sens que l'acteur donne à ses conduites. Pas davantage par une intégration à un ensemble supposé porteur de sens, qu'il s'agisse 1) d'un ensemble concret: civilisation, époque nation; 2) d'une catégorie de faits: type d'état ou de ville, de famille ou d'information; 3) d'un principe abstrait: nature humaine, essence du politique, besoins fondamentaux de l'homme, sens de l'histoire... L'objet de la sociologie n'est ni un ensemble de situations objectives, ni des dispositions subjectives, mais des relations sociales qui mettent en œuvre des systèmes sociaux, c'est-à-dire les mécanismes de formation des pratiques sociales » (Touraine, 1974, 56). C'est à ce niveau que nous tenterons, pour terminer cet éditorial, d'analyser ce que l'on appelle « le pouvoir gris ».

Depuis une dizaine d'années surtout, les pré-retraités et retraités constituent progressivement au Québec des collectifs sociaux à travers l'existence, la structure et l'action desquels ils font mieux entendre leurs intérêts et pèsent davantage sur les divers paliers décisionnels qui les concernent. Le grand public a surtout gardé en mémoire la manifestation dirigée par l'AQDR en juin 1985, et ralliant toutes les organisations canadiennes de retraités, qui a permis une réindexation des pensions de base et a ébranlé la neuve légitimité du gouvernement fédéral. Mais au-delà de l'événement, il convient de distinguer d'autres manifestations moins évidentes de ce pouvoir gris à divers niveaux d'action.

C'est d'abord dans l'organisation même des services, des établissements et des groupes du Troisième Âge que les pré-retraités et retraités réclament de plus en plus ouvertement d'avoir autorité et contrôle sur la gestion de leurs conditions de vie, de leurs besoins et des réponses à ceux-ci. Nous observons une montée des revendications de ce niveau, en particulier dans le cadre de regroupements numériquement aussi forts que la Fédération de l'Âge d'or du Québec. Nous la constatons aussi en observant l'implantation dans toutes les régions du Québec de centres communautaires d'où émergent des initiatives novatrices qui auront bientôt partout « pignon sur rue ». Il s'agit ici d'un premier palier de pouvoir gris qui bat en brèche le paternalisme dominant et dont l'enjeu relève d'une plus grande capacité d'initiative organisationnelle des retraités.

Un deuxième type de « pouvoir gris » se manifeste sur le plan politique. Les retraités deviennent ici un collectif de pression sur les décideurs, non pour leur réclamer seulement des aménagements et des progrès dans les mesures organisationnelles qui les concernent, mais pour leur imposer un partage réel du pouvoir décisionnel. À une politique pour la vieillesse, ils préfèrent une politique bâtie par eux-mêmes. Tel est selon nous l'un des messages principaux des manifestants de l'été 1985: las d'être considérés comme une clientèle électorale qu'on peut facilement manipuler et abuser, en exigeant du gouvernement fédéral qu'il respecte ses promesses électorales, ils signifiaient qu'ils entendaient être pris pour des citoyens à part entière, majeurs, et responsables. Au delà de l'enjeu monétaire (l'indexation des pensions) il y avait un enjeu politique et institutionnel: l'existence d'un pouvoir législatif des retraités canadiens, au-delà de l'enceinte du parlement ou des structures des partis politiques.

L'observation rigoureuse du réel nous empêche de voir pour le moment dans ce « pouvoir gris » l'embryon d'un mouvement social porteur d'un projet global et offensif de transformation des rapports sociaux et de la gestion de l'action de la société sur elle-même. Les pré-retraités et retraités du Québec, s'ils ont été en mesure depuis peu d'organiser divers regroupements ou coalitions, en sont encore à un niveau d'action défensif. On peut se risquer à espérer une croissance quantitative, mais aussi qualitative, par le changement du niveau d'action. Mais il ne s'agit que d'une spéculation abstraite, car les conditions du surgissement d'un mouvement social mené par les aînés sont loin d'être encore présentes au Québec.

Notes

1. Cf par exemple les récentes productions du Conseil Canadien de Développement Social sur la pauvreté.
2. On se référera utilement, entre autres travaux, aux recherches effectuées dans le cadre du Groupe de Recherche sur la Démographie Québécoise (GRDQ): Marcil-Gratton, Nicole, Légaré, Jacques, Vieillesse d'aujourd'hui et de demain. *Futuribles*, no 110, mai 1987.
3. Nous avons eu l'occasion de développer cette démarche dans une recherche commandée-ditée par la FADOQ. Cf Jean Carette, *l'Âge au Futur*, Éditions FADOQ, Mars 1987, 2^e édition mise à jour, septembre 1988.